

**Compte-rendu de la réunion technique sur le
projet COURT-CIRCUIT
Du 19 novembre 2009, de 14h à 16h
A la CCPM à Cléon d'Andran**

Liste des présents :

	STRUCTURE	TITRE	ETAT	PRENOM	NOM	Présents	Excusés	Absents
LES ACTEURS PRIVES	ADCAVL	TIT	M	André	ARNERA		X	
		SUP	Me	Carole	MARAY		X	
		SUP	Me	Marie-Paule	MOMBET	X		
	Agriculteur	TIT	M	François	BERARD			X
	Artisan	TIT	M	Antoine	ARNAUD			X
	Association Maison de la Lance	TIT	M	Benoît	VINCENT	X		
		SUP	Me	Amandine	ROUSSIN			X
	Léonart Peinture	TIT	Me	Delphine	PETIT	X		
	Connaissance respect bâti drômois	TIT	M	Jacques	PRUNIER	X		
	LYSANDRA	TIT	M	Michel	MONNIER	X		
		SUP	M	Gérard	GRASSI			X
	Maison de la Céramique	TIT	Me	Nadège	LOCATELLI		X	
OT du Pays de Dieulefit	TIT	Me	Georgette	KOULLEN			X	
	SUP	Me	Marie-Louise	TERROT			X	
OT du Pays de Marsanne	TIT	Me	Thérèse	DUFORETS	X			
	SUP	Me	Antoinette	CLEMENT			X	

LES ACTEURS PUBLICS	Com Com du Pays de Dieulefit	TIT	M	Jean-Paul	OHANESSIAN			X
		TIT	M	Claude	RASPAIL	X		
		SUP	M	Daniel	BRUN			X
		SUP	Me	Renée	GONTARD	X		
		SUP	M	Jean	RABAUD			X
	Com Com du Pays de Marsanne	TIT	M	Bernard	KESSLER		X	
		TIT	M	Thierry	LHULLIER		X	
		SUP	M	Etienne	GUIRAUD		X	
	Com Com du Val de Drôme	TIT	M	Jean-Louis	HILAIRE			X
		TIT	Me	Claudette	MONIN			X
		SUP	M	Robert	ARNAUD	X		
		SUP	M	Eric	MAGNET			X
SUP		Me	Béatrice	MEE			X	
SUP	Me	Isabelle	PELARDY			X		

TOTAL DES VOTANTS :		/ 8 min.		OUI	NON
Dont Acteurs privés :	Sans objet		DOUBLE QUORUM :	Sans objet	

LES INVITES PERMANENTS	Autorité de gestion (DDAF)	Invité	M	Serge	FILS AIME		X	
	Autorité de Paiement (CNASEA)	invité	M	Richard	DHERBASSY			X
	Sous Préfecture de Nyons	invité	M	Bernard	GIRE			X
	Sous Préfecture de Die	invité	Me	Fabienne	BALUSSOU			X
	Conseil Régional Rhône - Alpes	invité	Me	Michelle	EYBALIN			X
		invité	Me	Véronique	SCHLOTTER			X
	CDRA 5ème pôle	invité	M	Jean Pierre	LAVAL		X	
	CDRA Vallée de la Drôme	invité	M	Jean	SERRET			X
	Conseil Général de la Drôme	invité	Me	Laurence	LOPEZ			X
	CDT	invité	Me	Françoise	ALAZARD			X
	CLD 5ème pôle	invité	Me	Mariette	CUVELLIER			X
	CLD Vallée de la Drôme	invité	M	Bruno	LANG			X

TECHNICIENS	LEADER	TEC	Me	Anouck	VALOIS	X		
	LEADER	TEC	Me	Noémie	VANDERNOOT	X		
	CCPD	TEC	Me	Patricia	STADLER		X	
	CCVD	TEC	Me	Marie-Odile	CANTENEUR	X		
	CCPM	TEC	Me	Danièle	CHAUVIN		X	

Ainsi que Graham Whittington, Chef de projet et Danièle Amaraggi, membre du CA de l'association Court Circuit.

ORDRE DU JOUR

1. Présentation du projet de l'association Court Circuit par Graham Whittington
2. Questions / réponses
3. Avis techniques
4. Recommandations / propositions

Après un mot d'accueil et un tour de table, Anouck VALOIS explique brièvement les raisons qui ont poussé à organiser cette rencontre. Suite au dernier Comité de programmation du 01 octobre 2009, le Comité n'a pas été en mesure de statuer sur l'opportunité ou non de financer le projet porté par Court Circuit. L'ajournement a donc été voté. Afin de pouvoir émettre un avis lors du prochain Comité de janvier 2010, les membres ont souhaité organiser une rencontre avec le porteur de projet pour d'obtenir des éclaircissements sur le projet.

1. Présentation du projet de l'association Court Circuit

Le Président de l'association, Graham Whittington, présente l'origine du projet, l'état des lieux sur l'émergence de circuits courts sur le territoire, les objectifs généraux, les cibles et le déroulement du projet.

Cf. document de synthèse du projet

2. Questions / réponses

Benoît VINCENT interroge Graham Whittington sur les cofinanceurs sollicités sur le projet. Graham Whittington fait le point sur les dossiers déposés ou en cours.

- Dépôt de dossier à la Région
- Dépôt de dossier au Conseil Général de la Drôme, service agriculture
- Dépôt de dossier PSADER au CDRA 5ème Pôle (qui est en cours de définition)
- Dépôt de dossier au FSE sur la partie lancement et création d'emploi
- Rencontre avec la CCPM qui envisage une adhésion au projet. Il sera présenté au Conseil Communautaire de janvier. Il est proposé de faire de même à la CCPD.
- Rencontre avec les communes

La question du double financement est soulevée notamment pour les subventions régionales. Graham Whittington précise que les dossiers déposés à la Région concernent des axes différents du projet. Il indique aussi que le dossier de demande de subvention LEADER portera principalement sur l'aspect sensibilisation.

Jacques PRUNIER s'interroge sur ce que l'association Court Circuit va apporter en plus par rapport aux organismes déjà existants (SAFER, ADASEA, service foncier de la Chambre d'Agriculture, veille foncière par les communautés de communes) notamment en ce qui concerne l'aspect foncier. Il précise qu'il ne faudrait pas ajouter de nouvelles strates territoriales à l'organisation déjà existante. Graham Whittington explique que l'aspect foncier n'avait au départ pas été traité lors du montage du projet. Suite à l'état des lieux réalisé sur le territoire, l'association s'est vue contrainte d'ajouter ce nouveau pilier. En effet, le développement des circuits courts va de paire avec une augmentation de l'offre foncière agricole locale. Le constat fait par Court Circuit démontre l'impact mineur des organismes existants tels que la SAFER sur cet aspect foncier. L'association envisage de mettre en place un partenariat avec Terre de Liens en créant un relais en Drôme Provençale. Il pense aussi que la sensibilisation sur l'aspect foncier se fera également par le relais des adhérents sur le terrain. Benoît VINCENT indique que les PSADER peuvent aussi être un levier important sur l'aspect foncier. Leurs techniciens ont de bonnes connaissances sur la question et sont proches des problématiques du territoire.

Delphine PETIT demande des précisions sur les types d'actions de sensibilisation à conduire. Graham Whittington explique qu'avant de détailler précisément ces actions, il est nécessaire

de rencontrer l'ensemble des acteurs pour définir avec précision les besoins réels. Il précise que suite aux rencontres qu'il a eu avec les différentes communes du territoire, les enjeux ne sont pas toujours les mêmes et les projets non plus. La première phase du projet permettra de définir précisément les actions à mener sur chaque territoire.

Marie-Paule MOMBET interroge Graham Whittington sur la conduite d'études de marché auprès des écoles locales. Elle se demande si ce projet porte une volonté et une ambition globale et si les écoles sont prêtes à accepter le surcoût que peut induire de se fournir localement. Graham Whittington répond que c'est tout l'enjeu de ce projet. Il faut conduire des actions de sensibilisation auprès des familles afin de leur faire prendre conscience des enjeux sur l'alimentation des enfants. Il précise également que, d'après l'expérience qu'ils mènent depuis 2 ans, se fournir localement en produit alimentaire n'induit pas une hausse des prix, au contraire.

Michel MONNIER intervient pour encourager la démarche conduite par Graham Whittington et son association. Il indique que le fait que ce projet soit porté par une association est une grande force. Cela induit une dynamique plus forte qui mobilise mieux les énergies. L'association doit pouvoir avancer sur son projet en ménageant les susceptibilités des institutions. Ce projet étant très large et incluant l'intervention de multiples acteurs, il est essentiel de penser à l'ensemble de la pyramide. Il semble important de construire une mécanique d'entraide entre chaque partenaire notamment pour ceux plus en difficulté afin que l'ensemble de la structure soit solide.

Robert ARNAUD prend ensuite la parole. Il explique que les actions proposées par Court Circuit sont déjà conduites par d'autres organismes. Tout ce qui est proposé existe déjà sur le territoire mais les dysfonctionnements sont nombreux. Il propose que Court Circuit se rapproche des structures déjà existantes pour coopérer sur le projet et favoriser le partage de connaissances. Il précise que l'originalité du projet réside plutôt dans le fait que cette multitude d'actions soit regroupée sous la tutelle d'un seul organisme associatif avec comme finalité commerciale la mise en place d'une plateforme, intermédiaire entre des demandes collectives et des producteurs locaux.

Cette structure a en fait pour but l'intérêt général, et prendra une marge très limitée sur les producteurs (10 / 15% de commission).

Graham Whittington détaille les actions à conduire pour en arriver à la création de cette plateforme. Il pense que la première étape passe par une sensibilisation auprès des agriculteurs afin qu'ils adhèrent au projet. Il souhaite aussi les rassurer sur la demande (en garantissant le maintien annuelle de leur activité). Cela conduirait à une action collective permettant la mise en place d'une offre locale (catalogue). De là, il faudrait créer une nouvelle demande locale qui passerait aussi par une démarche de sensibilisation (auprès de restaurateurs, collectivités, centres de loisirs...). Le but étant d'arriver à une masse critique pour garantir le bon fonctionnement de la plateforme.

Marie-Odile CANTENEUR demande à avoir plus d'information sur le fonctionnement de la plateforme (masse critique pour son autofinancement, nombre minimum de producteurs affiliés, nombre d'hectares...). Le nombre de 40 producteurs est évoqué pour une surface d'environ 150 à 200 hectares de production dédiée au projet. Le chiffre d'affaires pourrait avoisiner le million d'euros. Ces données restent approximatives et indicatives.

La logique de plateforme demande à être développée, y compris le rôle commercial qui devra être joué. L'idée d'un modèle basé sur une plateforme de courtage est évoquée.

Plusieurs projets portés par d'autres territoires sur le développement de circuits courts sont abordés. Delphine PETIT mentionne l'existence en Drôme des Collines d'une structure qui commercialise par Internet des paniers de légumes auprès du grand public. Michel MONNIER évoque l'initiative d'une cuisinière de cantine de Montmeyran, il y a quelques années, de préparer une fois par semaine un repas bio aux élèves. Depuis, l'évolution vers le bio et le développement durable a été positive sur cette commune. La création d'un point collectif

de vente de paniers dans les villages sans commerce de proximité avec coordination sur place pour les commandes est aussi abordée.

Robert ARNAUD s'interroge sur les raisons qui poussent les restaurants scolaires à se fournir auprès de structures telles que API. Pourquoi et comment en sommes-nous arrivés là ? Graham Whittington explique que cela répond à un besoin de simplicité et de facilité. De cette manière, les cantines ont réduit considérablement le nombre de leurs fournisseurs. La gestion s'en trouve facilitée.

Court Circuit veut également proposer un catalogue complet d'aliments en achetant intelligemment les produits que l'on ne trouve pas sur le marché local pour conserver ce besoin de simplicité exprimé par les cantines.

Benoît VINCENT s'interroge sur la manière de travailler avec les structures / producteurs existants (tels que Au Plus Pré, Roland Faure, voire même API...). Graham Whittington, à travers une adhésion des ces structures et/ou producteurs, souhaiterait développer un transfert de savoir-faire. Il envisage aussi de faire un travail autour de la préparation des aliments et des ingrédients avec les producteurs pour en exploiter le meilleur.

Graham Whittington précise que Court Circuit interviendra dans ce projet par une série de micro-actions. Jacques PRUNIER explique que l'aspect foncier ne peut être considéré comme une micro-action. L'intervention de bénévoles est positive mais ce n'est pas suffisant. Il est nécessaire de mobiliser des spécialistes. Graham Whittington précise que Court Circuit ne va pas conduire d'actions directes sur le foncier. Une sensibilisation aux problèmes soulevés dans le diagnostic sera menée par des spécialistes. Cette sensibilisation permettra de recueillir des informations très localement et de participer à l'augmentation de l'offre foncière. Il précise que le partenaire privilégié pour cet axe sera Terre de Lien. Court Circuit a d'ailleurs déposé un dossier de demande de subvention sur des actions de liaison avec Terre de Lien.

Claude RASPAIL intervient à son tour pour détailler la question du financement, notamment pour les communautés de communes. Graham Whittington a étudié la question lors de son entretien avec la CCPM. Une des solutions envisagées pourrait être une adhésion de la communauté de communes à l'association Court Circuit sur la durée du projet (30 mois) renouvelable tous les ans. Le montant de 0,50€ / habitant et par an est évoqué. A la fin de ces 30 mois, la plateforme devrait être financièrement autonome.

Robert ARNAUD soutient l'intérêt qu'a le projet pour le territoire, mais il considère que ce système de financement proposé pour soutenir le projet de l'association n'est pas adapté. Il pense que Court Circuit devrait plutôt déposer auprès de chaque Communauté de Commune un dossier de demande de subvention pour le lancement de l'opération. Une maquette financière devrait être montée par année (ou par phase) avec en face les montants attribués par chaque cofinanceur.

Parallèlement, l'association devrait imaginer des critères d'évaluation pour mesurer l'avancement du projet à 3 ans. Cela permettrait de trouver d'autres financements plus pérennes pour la suite. Passé ce délai de mise en place, une adhésion des Communautés de Communes pourrait être envisagée pour soutenir durablement la plateforme qui pourrait être considérée d'intérêt public.

Les représentants de l'association Court circuit se retirent.

3. Avis techniques

Anouck VALOIS fait ensuite la présentation des avis techniques recueillis auprès des cofinanceurs.

Région : Graham Whittington a rencontré Emilie BELMONT qui depuis ne travaille plus à la Région. Il a déposé un dossier qui a bien été réceptionné. L'instruction se fera début décembre par Benoît PHILIBERT qui transmettra son avis à LEADER. Anouck VALOIS communiquera aux membres cet avis lors du Comité de programmation du 21 janvier 2010. Le dossier sera étudié en Commission au mois de février 2010.

Département : Graham Whittington a obtenu 2 rendez-vous auprès du service agriculture. Il a rencontré M. VACHON et Mme NICOLET. L'idée a plu sur le fond et le service ressent une vraie volonté et une bonne capacité au montage de projet. Mais quelques questions restent posées sur la méthodologie, la coordination des différentes parties du projet, le fonctionnement et le nombre de personnes. Le Département souligne que des financements ont déjà été attribués à d'autres structures pour de la restauration collective dans des collèges. Il y a abondance d'initiatives dans ce domaine et ce projet risque de se substituer à ceux portés par des collectivités. De plus, il n'existe pas de ligne budgétaire définie pour ce type de projet. Donc l'instruction se fera pour une demande exceptionnelle. Cela risque de prendre plus de temps, d'autant que le contexte actuel n'est pas très favorable. S'il y a intervention, elle risque d'être limitée.

CCVD (et Bio Vallée) : Graham Whittington a rencontré Hugues VERNIER pour lui présenter son projet. Hugues considère le projet intéressant sur le principe. Le porteur est sérieux notamment en ce qui concerne le montage du dossier (coordination, rédaction). Ce projet a un réel intérêt notamment pour les cantons de Dieulefit et Marsanne. Il souligne l'importance du relai local sur le terrain et la mobilisation de la population. Hugues pense qu'un suivi doit être fait ainsi qu'un parallèle avec les actions menées dans le cadre de Bio Vallée. Il ajoute que le lien avec les producteurs est essentiel à la conduite du projet. Il demande aussi qu'une grande vigilance soit portée aux diverses structures déjà existantes dans le domaine pour éviter que le travail ne soit fait en double. Il conseille à Graham Whittington de mieux phaser les actions concrètes à mener.

CCPM : Graham Whittington a rencontré Bernard KESSLER et André GILLES qui ont semblé intéressés par le projet. L'avis est plutôt favorable. Il est prévu de présenter le projet au Conseil Communautaire de janvier 2010.

4. Recommandations / propositions

Plusieurs propositions et remarques d'ordre général sont ensuite faites.

Renée GONTARD précise que le fait que ce projet parte d'une expérience vécue lui confère une plus grande crédibilité.

Robert ARNAUD informe qu'il existe des aides régionales pour la ligne budgétaire « Participation citoyenne ». Les actions de sensibilisation et mobilisation pourraient s'inscrire dans ces lignes.

Jacques PRUNIER pense que dans le descriptif du projet, les liens avec les organismes partenaires devraient être mieux détaillés. Les Communautés de Communes pourraient jouer un rôle plus important, elles devraient être impliquées, notamment sur les actions qui touchent foncier.

Marie-Odile CANTENEUR partage cet avis. Elle pense qu'il est nécessaire qu'un calendrier très détaillé des actions à conduire soit créé pour le dépôt de dossier de demande de subvention.

L'évaluation année par année est également essentielle car l'engagement des cofinanceurs est progressif et fonction des résultats.

Anouck VALOIS propose qu'un « Comité des partenaires », c'est-à-dire une réunion des techniciens des Collectivités/organismes potentiellement financeurs (telle qu'imaginée dans la candidature LEADER), soit mise en place pour ce projet afin d'accompagner l'association dans le montage financier et le suivi du projet. Les membres présents acceptent cette idée.

Le projet sera représenté rapidement au Comité du mois de janvier pour une validation en opportunité et pour que soit entérinée cette proposition d'accompagnement spécifique.